

## L' « AIDE AUX DEVOIRS » dans L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Pour toutes disciplines – Académie de Bordeaux – S.JUSTOME, IA, IPR chargé du dossier

### -Textes de référence :

Circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007, parue au BO n°28 du 19 juillet 2007.

Encart BO n°25 du 19 juin 2008

Encart Bulletin Officiel n°21 du 21 mai 2009

-L'**accompagnement éducatif** dans les collèges se caractérise par :

- sa **gratuité**
- son **mise en oeuvre** dans l'établissement, ou sous le contrôle de l'établissement, par des enseignants, des intervenants et des accompagnateurs **volontaires** pour des **élèves volontaires**
- son déroulement **hors du temps scolaire**, 4 jours par semaine pendant 2 heures
- son aspect complémentaire et non concurrentiel aux autres dispositifs d'accompagnement
- la préférence donnée à l'usage et à la pratique des **outils numériques** et des **TUIC**
- le **concours souhaité des collectivités territoriales et des associations ou des fédérations** dans les domaines où elles sont les plus pertinentes et efficaces.

-L'**aide aux leçons et devoirs** dans l'accompagnement éducatif :

L'école ne s'arrête pas après les cours. Cet accompagnement éducatif vient compléter l'enseignement obligatoire et les différentes formes de soutien scolaire qui existent ou se mettent en place dans les écoles et collèges. Mais il est important de redire que l'accompagnement éducatif, en particulier dans son volet aide aux devoirs et aux leçons, ne se résume pas à du soutien scolaire pour les élèves en difficulté. Tous les élèves, quel que soit leur niveau, peuvent en bénéficier.

On *accompagne* dans leur **dynamique** :

- les élèves et leur famille
- les apprentissages
- les enseignements
- les enseignants.

Cela implique que l'on s'intéresse à ces dynamiques en les prolongeant et qu'on cherche à les connaître, les favoriser, les faciliter. L'accompagnement dans l'aide aux devoirs suppose une **complémentarité** et nécessite une concertation confiante avec les partenaires concernés.

On *aide* les élèves :

- à travailler efficacement, avec **facilité**
- à croire en leurs capacités et à **s'épanouir** à l'Ecole
- à trouver du sens aux apprentissages scolaires.

Cela implique dans l'encadrement pédagogique beaucoup de bienveillance et d'imagination pour se décentrer, cerner les obstacles et trouver le bon vocabulaire, la bonne démarche heuristique, le bon tempo.

**Durant les heures** consacrées à l'aide aux devoirs et aux leçons, les élèves peuvent :

- Réaliser les *devoirs* demandés par les enseignants
- Apprendre les *leçons* prescrites en classe
- *Approfondir* le travail fait en classe
- Trouver plus largement une *aide*, si nécessaire, à la compréhension des leçons, des consignes et du sens des apprentissages en général.

S'ils n'ont pas besoin d'aide particulière, ils peuvent y bénéficier de moments d'apprentissages différents (liste non exhaustive) : aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires, des études dirigées pour les classes de 6e. Elles peuvent être assurées par un enseignant. Il pourra accompagner les élèves dans les acquisitions d'ordre méthodologique ou dans les apprentissages fondamentaux...

**Durant le temps scolaire** tout entier et les enseignements disciplinaires, les *leçons et devoirs* font l'objet, en amont, comme en aval, d'une attention particulière, sans confondre « cours » et « travail donné à faire à la maison » (on ne donne donc pas, faute de temps, à terminer à la maison ce qui devait être traité en classe, car ce « travail personnel » doit pouvoir être réussi

par tout élève ayant été attentif en classe), en tenant compte de la clarté des consignes, de la quantité de travail donné, du temps nécessaire pour l'accomplir et surtout du lien avec l'une des trois phases d'apprentissage en classe : préparation et découverte, construction de savoir et approfondissement, fixation des acquisitions.

### **Recommandations aux « accompagnateurs » qui sont, ou non, les professeurs de l'élève :**

1. -travailler systématiquement sur la lecture du **cahier de textes** de l'élève : l'aider à repérer ce qui est à faire pour le lendemain et à planifier son travail sur la semaine ;
2. -ne pas limiter l'aide aux devoirs et aux leçons à une aide à caractère organisationnel : l'objectif est bien de faire progresser les élèves dans les apprentissages ;
3. -mener l'élève vers **l'autonomie** qui reste l'enjeu essentiel de « l'aide » et de « l'accompagnement » (cf. Montessori : « aide-moi à faire tout seul ! ») : aider à faire les devoirs ne signifie pas « faire à la place de » ;
4. -donner priorité aux fondamentaux en s'appuyant sur les **compétences du socle commun**, au palier correspondant au niveau de l'élève dans son cursus de collège : le sens des mots, la lecture, la compréhension et le respect des consignes, la reprise et la compréhension de ce qui a été fait en classe ;
5. -relier les devoirs à ce qui a été fait **en classe** ;
6. -un accompagnateur peut être amené à intervenir dans une discipline qui n'est pas la sienne ; cela ne l'empêchera pas d'oeuvrer efficacement, à l'image des parents qui aident leurs enfants à la sortie de l'école ;
7. -même si le cadre diffère de celui de la classe, on exigera que les élèves considèrent ces temps d'aide aux devoirs et aux leçons comme de véritables temps **d'apprentissage**, qu'il ne faut pas confondre avec des activités récréatives.
8. -L'aide aux devoirs et aux leçons ne peut être conçue indépendamment des dispositifs d'aide déjà existants (dispositifs de réussite éducative, d'aide aux devoirs, de méthodologie, d'aide au travail, PPRE... Voir Note DEPP n°06-04, février 2006). La mise en oeuvre de l'aide aux devoirs et aux leçons devrait être l'occasion de refonder une politique éducative et pédagogique **intégrant** les différents dispositifs. Une concertation régulière, même brève, entre les différents intervenants et les professeurs de la classe est indispensable.

### **Recommandations aux équipes d'établissement :**

La réflexion pédagogique doit être au coeur des préoccupations, notamment à l'échelle du **Conseil pédagogique** et à celle des équipes pédagogiques de classe autour des **PP** :

- sur les **objectifs** du travail à la maison : pour quoi ? Qu'attendons-nous des leçons et des devoirs que nous donnons à faire à l'élève **seul** ? En quoi, comment, dans chaque discipline, les devoirs à la maison peuvent-ils être des tâches **complémentaires** à l'enseignement ?
- sur la **nature** du travail demandé (typologie : exercices d'application, de prolongement, leçons à apprendre... ; niveaux de difficulté ; temps nécessaire), sa faisabilité par l'élève seul, la plus ou moins grande clarté des consignes (polysémie de certaines expressions) ...
- sur la politique des devoirs dans chaque discipline, en lien avec la réflexion sur le « temps de l'élève » : organisation du travail sur la semaine, la journée, planification des travaux de toute nature, y compris les devoirs en classe (contenus, fréquence, dates de remise, exigences, évaluation,.....)

**On peut recommander, à titre d'expérience, d'ouvrir dans le Cahier de textes de chaque classe, un onglet « travail à la maison » partagé et commun à toutes les disciplines. Cela demande à chaque professeur de noter le travail attendu non plus dans sa discipline mais dans l'onglet commun et permet de mesurer le temps nécessaire à l'ensemble des leçons et devoirs donnés dans la semaine ; cela permet aussi d'harmoniser dans le temps la répartition et la préparation des devoirs et évaluations.**

Pour que ce dispositif atteigne ses objectifs, il faut que les **parents d'élèves** soient convaincus et s'impliquent dans la démarche, à l'instar des élèves et des enseignants. Il est aussi demandé aux établissements d'élaborer par écrit un **projet**, de mesurer et de faire connaître l'efficacité de ce dispositif en termes de comportement et de **réussite scolaire**.